



Avenant au bail non respecter

Par **harley69**, le **31/10/2014** à **07:58**

Nous louons une maison depuis janvier 2013, le garage est inutilisable depuis le premier jour et le propriétaire c'était engagé verbalement de faire des travaux. Ceci n'as pas été fait et début 2014 nous avons demandé un dédommagement de 1200€ pour la non utilisation du dit garage, sur ce le propriétaire nous a fait un avenant au bail, signé par les deux parties, s'engagent à mettre:

a: la piscine au sel à ces frais en 2014.

Ce qu'il refuse après coût.

b: réparer le pool house (pièces attenantes à la maison utiliser entre autre comme buanderie) pièces fermée non isolée et non étanche.

Après réparation de la toiture nous nous retrouvons avec un couvert sans parois, donc la perte d'une pièce.

c: D'acheter le matériel pour mieux isoler les fenêtre (simple vitrage avec cadre en bois).

Rien n'as été acheter.

Nous avons par lettre essayer de décharger le propriétaire de son engagement de la mise au sel de la piscine contre une ristourne pour le garage non utiliser eu 2013, soit 1200€). Que puis-je faire dans ce cas relativement important?

Cordialement

harley69